public

Hebdomadaire romand Nº 631 25 mars 1982

J. A. 1000 Lausanne 1

Dix-neuvième année Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 52 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch André Gavillet Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: J. Cornuz Martial Leiter

631

FEUILLETON

Taux et intérêts

Dommage, avons-nous entendu dire, que le débat sur le taux hypothécaire soit politisé. Ça veut dire quoi, «politisé»? Les banques passent entre elles des accords de type convention cartellaire, par région. La concurrence est donc éliminée. Puisque la discussion ne surgit pas du jeu de la concurrence, auquel on se réfère par ailleurs, d'où viendra-t-elle? D'interventions politiques, de la pression de l'opinion publique.

Bien sûr, quand «on» regrette que le débat soit politisé, on sous-entend que «les autres» flattent l'intérêt de leur clientèle selon la pente la plus facile et que cesse la discussion raisonnable...

Argument curieux! Car une des causes de l'assèchement des liquidités bancaires a été la possibilité de placer sur le marché international à des taux quasi usuraires. M. de Weck, nous l'avons déjà relevé dans DP, estimait qu'il était du devoir des banques, dévouées à leur clientèle, d'offrir leurs services pour ces placements extra-nationaux. Dans l'intérêt du client! Là, l'intérêt est donc jugé légitime, l'intérêt de celui qui joue sur le marché financier; et pourquoi dès lors l'intérêt de celui qui tente d'ouvrir les yeux à un locataire ne serait-il pas tout aussi respectable?

Mais encore, objectera-t-on, l'investisseur financier s'inscrit dans un jeu où il peut être à la rigueur perdant alors que le contestataire politique se situe hors de ce jeu...

Tentative ordinaire des spécialistes de vous enfermer dans leurs cercles de références.

La discussion publique a démontré que la règle unique invoquée pour justifier la hausse, la sacrosainte loi de l'offre et de la demande, était partielle. A été mise en évidence, à cette occasion, la formidable épargne liée à la prévoyance professionnelle, suffisante pour ravitailler le pays.

Certes, cette épargne-là, aussi, doit être rétribuée de manière à couvrir correctement les rentes. Pourtant, ce qui importe dans cette perspective n'est pas le profit maximum, mais la garantie de longue durée d'un rendement légèrement supérieur au «taux technique» (en principe: 4%) des caisses.

A été invoqué alors (car le débat a fini par se diversifier) l'inflation qui exige l'adaptation des rentes, qui pousse donc au meilleur rendement possible

SUITE ET FIN AU VERSO

REFRAIN CONNU

Après la hausse, la baisse

A l'heure actuelle, moins d'un mois après la dernière — et si contestée — augmentation du taux hypothécaire, il apparaît déjà clair que les banques, cantonales et autres, vont faire marche arrière dès le 1er juillet prochain. A cette date, le taux des nouvelles hypothèques sera ramené au taux dès lors unifié de 6%.

Où l'on découvrira que, malgré ses services tant décriés et peut-être grâce à son instinct très sûr, Willy Ritschard avait raison.

Où les locataires d'immeubles neufs se verront sans aucun doute gratifiés d'une circulaire annulant la hausse prévue.

Où les propriétaires d'un logement récent ou en construction pourront un peu respirer — et aller quand même en vacances?

SUITE DE LA PAGE 1

Taux et intérêts

des liquidités des caisses de pension. Mais ce sujet particulier est de tout autre nature. Il appelle par exemple les questions suivantes: quelle est la structure des caisses? quel est le rapport cotisations (et masse salariale) rentes? la couverture de l'inflation peut-elle être assurée par la part patronale? etc.

Au cœur du débat: comment mieux garantir la relève de l'épargne individuelle par l'épargne institutionnelle? Les syndicats ont-ils renoncé à jouer un rôle décisif dans la gestion de ces fonds gigantesques? Il faudra revenir sur ce sujet qui, pour DP, est un vieux cheval de bataille.

Morale très provisoire: ne jamais céder au «terrorisme intellectuel», ni celui des idéologues, ni celui des spécialistes.

INITIATIVE BANCAIRE

Plus c'est flou, plus c'est beau

Finalement, on aurait pu, à gauche, pousser un «ouf» de soulagement: après la séance du Conseil fédéral du premier lundi de ce mois, on savait enfin qu'aucun contre-projet ne serait opposé à l'initiative (Parti socialiste appuyé par l'Union syndicale suisse) sur les banques. Pas de risque d'éparpillement des «oui»! On jouerait donc cartes sur table entre initiants et Conseil fédéral, le deuxième recommandant donc le rejet pur et simple (le Département des finances s'est déjà mis à la rédaction du «message» appuyant le «non» — un équilibrisme de plus pour Willy Ritschard).

Bel exercice démocratique si on sait que cette ini-

tiative s'attaque à un des bastions les plus inexpugnables de la Suisse de ce temps. Rappel: les socialistes ont, «grosso modo», quatre objectifs principaux:

- lutter contre la fraude fiscale et empêcher l'argent «sale» étranger d'entrer dans les banques suisses (secret bancaire levé dans les cas où il est utilisé malhonnêtement pour escroquer les pouvoirs publics en Suisse et à l'étranger);
- favoriser la transparence bancaire (réserves cachées, positions de force dans l'économie);
- limiter l'influence des banques sur les autres entreprises;
- obliger les banques à protéger les épargnants contre d'éventuelles banqueroutes.

Dès aujourd'hui, on sait que la partie ne sera pas si régulière qu'elle en a l'air: il n'y aura pas de contre-projet explicite et net mais, selon une tactique qui a fait ses preuves, contre-projet masqué, c'est-à-dire une loi — en l'occurrence la loi sur les banques — réputée en révision et couvrant une partie du champ de l'initiative, mais dont on ne connaîtra pas au moment de la votation la teneur exacte; d'où toutes les promesses possibles, toutes les supputations, toutes les fausses pistes pour égarer les partisans d'un changement dans le secteur bancaire.

A peine la décision du Conseil fédéral connue, déjà l'Association suisse des banquiers poussait ses pions et commençait à distiller le brouillard qui doit engluer le débat sur l'initiative. Ecoutez les lignes centrales de son communiqué saluant la décision du Conseil fédéral: «La révision de la loi sur les banques que mentionne le Conseil fédéral dans sa prise de position est en préparation depuis plusieurs années déjà au sein de l'administration avec la participation d'experts internes. L'Association suisse des banquiers est en principe favorable à une révision totale de la loi sur les banques. Elle exprime cependant à ce sujet le vœu que le législa-

teur ne procède qu'aux modifications et adaptations objectivement nécessaires.»

Quelle coïncidence: la procédure de consultation sur le projet de révision de cette fameuse loi sur les banques va être prochainement lancée, juste au moment où devrait s'ouvrir le débat sur l'initiative! Mais qu'on se rassure: on n'en connaîtra pas les résultats, et encore moins l'avis des parlementaires en la matière, avant le vote populaire prévu pour 1984. Le piège est en place.

SERPENT DE MER. - II

Priorité au premier pilier

Deuxième pilier: comment s'y retrouver dans le dédale des propositions, des contrepropositions, des amendements et autres corrections en tous genres qui émaillent le terrain législatif, et particulièrement le débat aux Chambres fédérales sur le sujet? Nous tentions de faire le point la semaine passée (DP 630); voici la fin (provisoire!) de notre démonstration. Nous en étions restés, vous en souvient-il, aux principes du début des années septante...

Après la votation populaire de 1972 (art. 45 quater de la Constitution), les promesses ont vite été oubliées; dans le projet de loi actuel, seul le principe du libre passage existe encore.

Les «raisons» de ce revirement: les employeurs doivent savoir ce qu'ils devront payer, d'où primauté des cotisations; la crise économique de 1974-1975 ne permet plus de voir si grand, donc plus d'adaptation des rentes et prestations réduites pour la génération d'entrée; et puis, finalement, ces rapport et principes pour une loi fédérale ne sont que

des déclarations d'intention, on n'est nullement tenu de s'y conformer...

Le démantèlement ou la mauvaise foi vont même plus loin. C'est ainsi par exemple que l'alinéa 7 de l'article constitutionnel prévoit que la Confédération soutient les efforts entrepris en faveur des personnes âgées, des survivants et des invalides. Sur cette base, on a introduit dans la loi sur l'AVS d'abord l'article 101, en 1975 (subventions à la construction de homes pour personnes âgées), puis l'article 101 bis, en 1979 (subventions pour l'encouragement de l'aide aux personnes âgées en milieu ouvert). Ces deux articles risquent bien d'être immolés sur l'autel de la nouvelle répartition des tâches cantons-Confédération, sans modification de la Constitution, bien évidemment!

L'AFFAIRE DU SIÈCLE

Parallèlement à ce désengagement, on sent monter «l'affaire du siècle» (DP 273 et 280). Avec le système de financement du 2° pilier (capitalisation), ce sont d'énormes sommes qui sont en jeu. Qu'on en juge plutôt: la fortune des fonds de prévoyance était de 32,5 milliards de francs en 1970, elle est estimée à 90 milliards en 1981. A titre de comparaison, le fonds de compensation de l'AVS (système de répartition) est d'environ 10 milliards. Dès lors, on comprend mieux les raisons des atermoiements signalés en ouverture de ce texte. Si le temps, c'est de l'argent, on peut dire du 2° pilier que le temps perdu par les salariés-assurés, c'est de l'argent gagné par les assureurs.

Adopter une attitude réaliste et constructive dans ce débat difficile, c'est-à-dire mettre en avant l'intérêt des salariés, c'est clarifier le choix de la solution.

D'ABORD, L'INTÉRÊT DES SALARIÉS

Deux préalables: il ne faut plus perdre de temps;

il sera difficile de revenir en arrière dans le 2^e pilier (accumulation de capitaux).

Les possibilités:

- Lancer une nouvelle initiative. Cela ferait perdre pour le moins cinq à dix ans supplémentaires dans la réalisation d'un système de prévoyance complet. A abandonner.
- Provoquer un référendum contre la loi. En admettant qu'il aboutisse, il ne permettrait certainement pas d'améliorer beaucoup la loi dans sa nouvelle version, vu la constellation politique de notre pays. Inutile.
- Renforcer le premier pilier (AVS/AI). C'est-à-dire augmenter les cotisations, percer le plafond des 10% (parts patronale et salariale) rendu tabou par l'élaboration du 2° pilier et élever les rentes de manière à en faire une véritable retraite populaire. Fritz Leuthy écrit à ce sujet: «Le consensus qui avait marqué la rédaction de l'article constitutionnel et celle du premier projet de loi du Conseil fédéral a été arbitrairement jeté par dessus bord... La rupture du consensus signifie aussi rupture des liens entre AVS et deuxième pilier. Le développement de l'AVS pourra désormais être poursuivi de manière autonome.»

C'est la priorité qui s'impose. Plus exactement: renversons la vapeur! Priorité à l'amélioration du premier pilier, jusqu'à en faire le pilier principal de l'AVS, le deuxième servant de complément.

EXCURSION

Gösgen, ses chiens, sa centrale

Or donc, une vingtaine de députés genevois, avec conjoint et fiston parfois, se sont rendus à Gösgen sous la houlette du groupement pro-nucléaire qui s'intitule Action démocratique pour l'énergie.

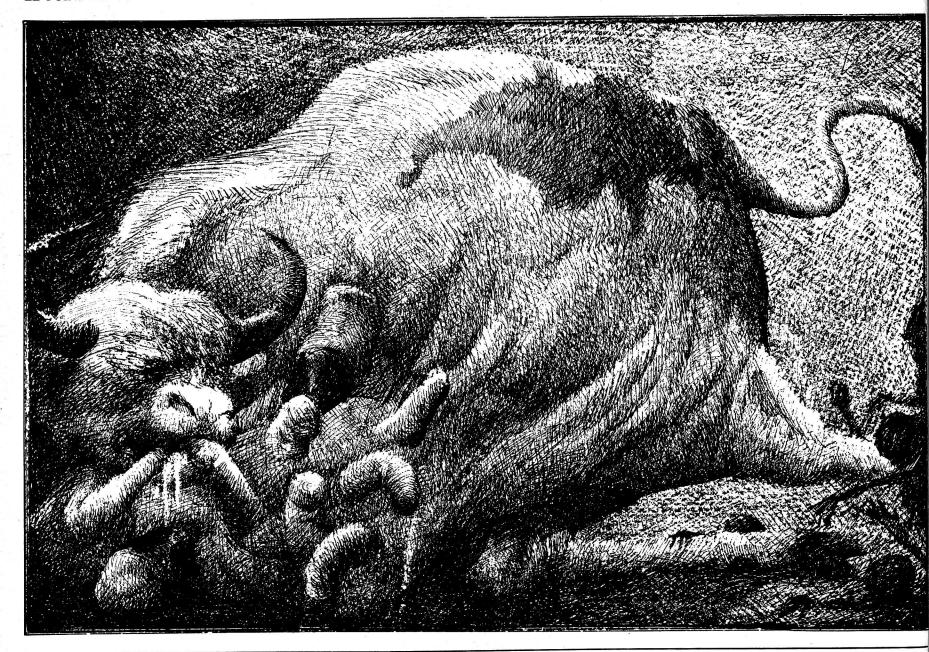
Ces personnalités ont donc pu apprécier l'efficacité de mesures de sécurité spectaculaires (par groupe de cinq, il fallut franchir un premier contrôle d'identité puis un second au détecteur de métal, après avoir déposé appareil-photo et sac à main — «C'est pire qu'à Berlin-Est!» a dit un député radical qui a voyagé) et ont été rassurés d'apercevoir partout des flèches phosphorescentes indiquant dans quel sens courir en cas d'évacuation de la centrale... Sur les 320 emplois que représente Gösgen, 35 sont occupés par des gardes armés, assistés de chiens.

Autre constatation, plus originale: tout est briqué, astiqué, lustré. Propre en ordre! Mais les visiteurs n'ont pu voir le réacteur.

Après avoir entendu le landamann d'Argovie (le communiqué remis à la presse genevoise indique qu'il est socialiste) dénoncer les hordes terroristes venues de Bâle et d'ailleurs occuper Kaiseraugst, et le conseiller d'Etat genevois Borner (le communiqué ne précise pas qu'il est radical) rendre hommage au courage de son «cher Louis», les Genevois déjeunent par petites tables. Au menu: «Vous devriez vous hâter de construire Verbois nucléaire, plus vous attendrez plus ça coûtera cher!» distilaient à chaque fois deux individus. Mais ces prophètes de la technique se laissent aller parfois à dire leur méfiance face aux additifs alimentaires, voire face aux examens radiologiques...

Au château de Böttstein, les députés ne sont pas conviés à visiter la chapelle signalée par les guides, mais sont entraînés sur la terrasse, d'où l'on peut admirer Beznau I entourée de dix gigantesques bougies rouges.

Fin de journée à l'Institut fédéral de recherche de Würenlingen: un réacteur expérimental au fond d'une piscine où flotte un cygne gonflable muni d'un thermomètre (il y a une bouée pour repêcher les visiteurs maladroits), des capteurs solaires très intéressants et un présentateur qui ne cache pas que le problème des déchets nucléaires ne lui paraît pas résolu... Ah ces fonctionnaires!



DÉVELOPPEMENT

Aider la Suisse via le tiers monde

Tout comme la prévoyance-vieillesse, l'aide publique au développement repose sur trois piliers: la coopération technique et l'aide financière, l'aide humanitaire internationale, enfin les mesures de politique économique et commerciale.

Les divers crédits de programme ouverts au titre de la coopération au développement sont gérés par le Département des affaires étrangères, sauf ceux du «3° pilier», qui relèvent du Département de l'économie publique, plus précisément de l'Office des affaires économiques extérieures, fief radical toujours dirigé par le distingué secrétaire d'Etat Paul Jolles.

Or justement cet office, qui «fait» la politique économique étrangère de la Suisse et assure une liaison permanente entre la Confédération et le Vorort, tend depuis plusieurs années à augmenter sa part à la gestion des fonds publics consacrés à l'aide internationale.

Dernier coup en date dans cette direction: le projet de «continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement». Ce projet prévoit rien moins qu'un nouveau crédit de programme augmenté de 75% par rapport au précédent (350 au lieu de 200 millions), et pour une durée en principe moins longue (36 au lieu de 42 mois).

LES BANQUES ET LA CONFÉDÉRATION

Ce nouveau crédit de programme servira essentiellement à financer cinq types d'interventions: participation aux accords multilatéraux sur les produits de base (20 millions environ), promotion commerciale en Suisse de produits en provenance des pays en développement (10 millions), encouragement à l'industrialisation de ces pays (10 millions), aide à la balance des paiements des pays les plus pauvres (70 millions), et enfin, et surtout, l'octroi de crédits mixtes (240 millions).

Ces crédits méritent leur qualification par le fait que les moyens financiers correspondants sont mis à disposition à la fois par la Confédération et par des banques suisses, qui se répartissent le financement du crédit en général à raison de 50%-50%. Ce fut le cas notamment dans les accords concernant l'ouverture d'un crédit mixte conclus récemment entre la Suisse et le Sri Lanka (1979, 30 millions), le Sénégal (1980, 24 millions), le Cameroun (1981, 20 millions), le Honduras (1981, 31 millions) ou le Kenya (1981, 20 millions). Pour être complet, il faut noter aussi que d'autres proportions peuvent également être prévues, qui mettent par exemple un quart du financement à la charge de la Confédération, comme dans les cas de

l'Egypte (1978, 60 millions) ou de la Thailande (1979, 51 millions); plus récemment, on a choisi des répartitions diverses: avec 32% à la charge de la Confédération (Maroc, 55 millions), ou 33% (Tunisie, 30 millions) ou bien encore 40% (Zimbabwe, 40 millions).

TOUT EST BIEN QUI CRÉDITE BIEN

En réalité, c'est moins le mode de financement des crédits mixtes qui en fait une forme d'aide très discutée, et bien davantage leur utilisation. Pratiquement, ces crédits servent à financer des livraisons de marchandises suisses, et constituent donc des instruments de promotion des exportations vers des pays qui ne pourraient pas sans cela acheter nos produits. Tout à fait la philosophie du Dépar-

SUITE ET FIN AU VERSO

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, LABEL SUISSE

Crédit de programme Coopération technique et aide financière Participation au capital des banques régionales de dévelopment	Durée minimum	Montant accordé engagé à fin 1981 (en mios Fr.)		
	3 ans (1.1.81-31.12.83)	1650	600	
17. 19.0	4 ans (1.10.79-30.9.83)	300¹	182	
Aide humanitaire et alimentaire	3 ans (1.4.79-31.3.82) (1.4.82-31.3.85)	270 300	240 —	
Mesures de politique économique et commerciale	3 ans (1.7.79-30.6.82) (1.7.82-30.6.85)	200 350	173	

¹ dont 45 millions doivent être versés, le solde étant représenté par des garanties.

DÉVELOPPEMENT (suite)

Aider la Suisse via le tiers monde

tement de l'économie publique: intérêt bien compris des deux parties, tout le monde en profite, l'emploi chez nous et le développement chez eux, etc. Tout est bien qui crédite bien.

Mais les tenants de cette vision strictement économistique des choses ne s'en tiennent pas aux «cré-

dits mixtes» et autres mesures de politique économique et commerciale formellement proposées. Pour l'avenir, ils préconisent une «participation de la Suisse à des mesures internationales d'aide économique». Voilà un libellé bien fait pour rassurer son monde. En fait, la Confédération pourrait ainsi contribuer à des opérations d'assainissement en faveur de pays lourdement endettés (100 millions en trois ans), et surtout accorder jusqu'à concurrence de 400 millions de francs au total des garanties de capital et d'intérêt pour des crédits ouverts à des pays tiers par des créanciers suisses.

en règle générale pour des livraisons de biens et de services d'origine suisse.

Ce nouvel instrument de financement, dont l'idée a été écartée par le Conseil fédéral à fin novembre dernier mais nullement classée par l'office de M. Jolles, reviendrait en clair à limiter les derniers risques à l'exportation, transférés à l'Etat et derechef «socialisés» comme de vulgaires pertes. Il y a dans ce projet un avant-goût de non-risque, au reste parfaitement incompatible avec l'idéologie du «moins d'Etat» dont se réclament ses promoteurs. A cet égard, les banques ont fait preuve d'une plus

BALANCE COMMERCIALE

Ces clients qui manquent de tout

Un petit rappel: risques ou pas risques, la Suisse, d'une manière générale, tire profit de ses relations commerciales avec les pays dits «en développement». Le constat est aujourd'hui connu, presque accepté. Alors qu'il a longtemps été brouillé par des refrains prétendus humanitaires, dissimulé comme une maladie commerciale honteuse (devoir une partie de la fameuse prospérité helvétique à des bénéfices pris dans des pays où les populations manquent de l'essentiel!).

Un bilan officiel chiffré? Voyez par exemple le «message» du Conseil fédéral (février 1981) sur «des mesures commerciales et des mesures relatives aux produits de base dans le cadre de la coopération au développement». Nous citons (page 8): «Au simple examen de la statistique commerciale de notre pays, une constatation saute aux yeux: l'interdépendance étroite entre l'économie suisse et celle des pays en développement. Les chiffres suivants illustrent cette remarque: en 1980, ces Etats ont absorbé 21,9% de nos exportations, tandis que 9,5% de nos importations provenaient de ces

pays.» Le profit? En 1980, l'excédent de notre balance commerciale avec les pays en développement s'élevait à 4,8 milliards de francs, soit 45% de la valeur de nos exportations totales vers ces pays. On aura beau dire que «les exigences que le consommateur suisse pose quant à la qualité des produits entravent notablement la pénétration des pays en développement sur notre marché»; on aura beau préciser que nos importations en provenance de ces pays seraient plus considérables si on tenait compte des «marchandises importées indirectement dans notre pays» (produits semi-finis, fabriqués dans des pays voisins, et contenant sou-

dont pays de l'OPEP

vent des matières premières achetées aux pays en développement). On aura beau dire et préciser... l'excédent est là, qui contribue à alimenter l'aisance de la Suisse, vouée à l'exportation, vu l'exiguïté de son marché intérieur.

Encore quelques détails, plus récents. De 1980 à 1981, la part des importations en provenance des pays en développement, OPEP compris, est restée stable, tandis que les exportations vers ces pays-là ont augmenté, hausse sensible due principalement à des ventes accrues aux membres de l'OPEP. Tableau récapitulatif:

6,4%

8,2%

7,1%

8.0%

— parts aux importations suisses des pays en développement et des pays de l'OPEP:

,	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Pays en voie de développement dont pays de l'OPEP	9,8% 3,2%	10,3% 3,2%	8,4% 2,3%	8,4% 2,7%	9,5% 3,6%	9,4% 3,6%
— parts aux exportations suisses l'OPEP:	des pay	s en dé	veloppe	ement e	t des p	ays de
	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Pays en voie de développement	21,3%	22,8%	23,0%	21,5%	21,3%	22,2%

7,8%

8,7%

grande cohérence: plusieurs d'entre elles ont longuement hésité avant de donner leur accord au projet d'arrêté destiné à les prémunir contre les conséquences d'opérations relativement risquées. De leur côté, les entreprises exportatrices et les organisations économiques — syndicats de travailleurs compris — avaient réservé un accueil très positif au demi-milliard de francs promis...

Pour l'heure, on n'en est toutefois plus — ou pas encore — là. Il s'agit plus modestement des 350 millions destinés au financement des mesures économiques et commerciales, en premier lieu des crédits mixtes!

Malgré la technicité du sujet, et l'urgence d'aboutir (puisque le crédit actuel sera épuisé dans le courant

de l'été), on ose espérer un débat de fond sur l'essence de l'aide économique au développement. On se surprend même à rêver que la discussion fera apparaître le sens et les effets d'une mainmise sans cesse plus accentuée de l'Economie publique et privée sur les fonds réservés à l'aide internationale. Cette réflexion et cette prise de conscience sont plus nécessaires que jamais après les propos aussi nets que contrastés tenus récemment devant le Conseil national par MM. Pierre Aubert et Fritz Honegger. Le premier a parlé des droits de l'homme, qui priment tout, et le second des mesures économiques extérieures (protectionnistes), qui se situent au niveau d'un intérêt autrement prépondérant: celui de la liberté d'un commerce et d'une industrie débarrassés des risques de leur métier.

ONDES AUSTÈRES

Les petits cadeaux de Leo Schürmann

Finalement, ce qui a découragé les oppositions les plus féroces à l'introduction d'un troisième programme à la radio romande, c'est qu'il ne coûterait rien, plus exactement que la direction centrale de la SSR prendrait à son compte le million et demi de dépenses annuelles prévues pour l'expérience (droits d'auteurs non compris). Garantie «caisse noire» pour deux ans, et pour la troisième année... on verrait bien. Un cadeau à la Romandie, cela ne se refuse pas! Merci, M. Léo Schürmann, pour Couleur 3; notre patron qui êtes à Berne, donneznous nos ondes colorées chaque jour (et chaque nuit).

Un cadeau, c'était trop beau pour être vrai. Il fallait bien que ça se paie d'une manière ou d'une autre. Qui cherche trouve: voici le détour financier par lequel ce fameux million et demi pourrait réintégrer la poche fédérale de la SSR plus rapidement encore que nous n'aurions su l'imaginer dans nos rêves d'austérité les plus fous. A votre choix!

Détour N° 1. La direction générale de la SSR, ayant serré la vis à l'administration (offensive Adminus), s'attaque en une deuxième étape aux programmes. C'est une circulaire post-budgétaire qui fixe les «économies» pour cette année encore: il faudrait raboter Fr. 500 000.— à la radio, le double à la télévision.

Sur RSR I, se résignera-t-on à avancer au mois d'octobre la traditionnelle revue bon marché des «meilleurs moments» de l'année radiophonique? Et à la Télévision romande, envisagera-t-on une reprise supplémentaire «à la carte», pour tous ceux qui étaient pris par l'une ou l'autre des chaînes françaises lors des premières diffusions?

Toujours selon cette fameuse circulaire, 1982 n'est que le début du combat et on n'en restera pas là: l'année prochaine, en tout cas 3% de diminution des crédits affectés aux programmes radiophoniques. Le million et demi sera vite récupéré...

Détour N° 2. Une ponction plus radicale encore dans les caisses des sociétés régionales: à partir de cette année, et contrairement à un usage bien établi, ce sont ces sociétés régionales et non plus l'organisation centrale qui paieraient la compensa-

tion du renchérissement au personnel. Les calculs sont vite faits: à 5% au minimum de rattrapage du pouvoir d'achat, les millions accordés pour l'entretien de Couleur 3 sont encore une bonne affaire pour M. Schürmann.

Couleur 3? Un bienfait n'est jamais perdu.

TELL QUEL

De l'eau (froide) dans la bière

«Tell quel», le magazine d'information suisse de la TV romande, nous emmenait, dans sa dernière édition, dans les égouts de la ville de Fribourg. Une leçon de choses bienvenue sur l'envers du décor. Des problèmes que les lecteurs de DP connaissent bien: l'absurdité du tout-à-l'égout, le gaspillage de l'eau, l'échec du système d'épuration centralisé.

Des égouts, on est passé dans le bureau du directeur de Sibra (Cardinal), bière et boissons gazeuses. Cette entreprise ne se conforme pas encore en tous points aux normes de la protection des eaux. Elle rejette ainsi parfois dans les canalisations des eaux usées à une température de 90°... Mais qu'on se rassure, une solution est proche: le directeur annonce fièrement que les rejets illégaux seront mélangés à des eaux plus froides. Et le tour sera joué!

Faut-il comprendre que Cardinal va dissiper dans l'atmosphère cette chaleur indésirable?

Où la protection des eaux devient une monstruosité énergétique.

NB. Résultats «satisfaisants» du groupe Sibra pour l'exercice 1980/1981, annonce-t-on. Plus exactement, une augmentation d'un peu plus de 23 millions de francs de chiffre d'affaires (accroissement des ventes et hausse des prix), et un bénéfice consolidé qui atteint 10,1 millions, soit une progression de près d'un million. Le profit tout de suite, la protection de l'environnement plus tard, quand on pourra.

IMPÔT LOCATIF VAUDOIS

Déjà servis

«La Nation» cite la statistique sur la valeur des immeubles des propriétaires vaudois, admettant que ces immeubles sont généralement des villas. Le 85% serait propriétaire d'un immeuble estimé à moins de Fr. 200 000.—. Les deux tiers, d'une maison estimée à moins de Fr. 100 000.—.

La conclusion qu'en tire le commentateur est admirable: on voit, dit-il, que les allègements fiscaux (10 millions) touchant la propriété ne sont pas un privilège accordé aux riches.

Trois remarques:

— Connaissez-vous beaucoup de villas valant moins de Fr. 100 000.—? Si les villas des deux tiers des propriétaires sont néanmoins estimées à ce niveau, c'est qu'il y a déjà eu cadeau. Il y aura donc privilège supplémentaire accordé à des propriétaires déjà avantagés.

— Les propriétaires se situent dans la catégorie des propriétaires aisés. Qu'importe, dira-t-on, si l'impôt est injuste! Mais le revenu de l'immeuble est, pour les deux tiers des propriétaires, de Fr. 6000.— (Fr. 100 000.— au taux de 6%), moins les charges hypothécaires et les frais d'entretien. Autrement, le loyer est estimé de zéro à Fr. 500.—!

— Le même journal cite le coût d'appartements fortement subventionnés que construira une coopérative avec l'aide des pouvoirs publics: Fr. 720.—, trois pièces; Fr. 860.—, quatre pièces; Fr. 1075.—, cinq pièces. Mais ces locataires-là, et les autres, ne bénéficieront d'aucune déduction fiscale.

Rappelons aussi qu'en 1974, sous l'impulsion de la droite libérale, un allègement fiscal de neuf millions pour les rentiers AVS qui n'avaient que l'AVS pour vivre avait été jugé excessif, quoique proposé par le Conseil d'Etat, et finalement réduit de moitié... Aujourd'hui, dix millions, ce n'est pas trop pour les bien lotis bien logés.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Des hommes et des bêtes

Je parlais la semaine passée des dangers qui menacent notre monde et notre pays — de ce qui me paraît être le véritable danger...

Versons encore une pièce au dossier:

Selon le journal *Die Welt*, du 16 octobre 1981, il y avait en 1980 deux milliards 284 millions d'êtres humains appartenant au tiers monde sous-développé, disposant chacun de 255 dollars par année.

Il y en avait un milliard 75 millions appartenant aux pays en voie de développement avec 1580 dollars chacun. Il y en avait 356 millions habitant les pays de l'Est (Roumanie non comprise) avec 3720 dollars chacun. Ajoutez 27 millions de ressortis-

sants des Etats exportateurs de pétrole disposant de 7390 dollars chacun; et 674 millions de citoyens des pays industrialisés avec 10 660 dollars par habitant, c'est-à-dire plus de quarante fois plus! J'enfonce des portes ouvertes? C'est vrai, tout le monde connaît ces chiffres, mais comme pas mal de gens s'ingénient à refermer ces mêmes portes...

A propos: je lis cet *appel* de la Ligue suisse contre la vivisection:

«Une nouvelle menace pèse sur les primates!

» Vous avez sans doute appris, en novembre dernier, que l'Organisation mondiale de la Santé étudie actuellement la possibilité d'organiser des élevages de primates sur une grande échelle dans les pays d'origine.

»Si ce projet se concrétisait, cela signifierait que des centaines de milliers d'animaux, particulièrement développés, vont être torturés et massacrés et ceci, dans la plupart des cas, à des fins militaires.» Et du petit dossier accompagnant cet appel, j'extrais ces deux passages:

«Des chercheurs soviétiques de l'Ecole de Sukhumi provoquent des hypertensions avec infarctus et mort éventuelle, en isolant des babouins mâles que l'on laisse assister, impuissants, à la réorganisation de leur groupe, autour d'un mâle étranger. Ce babouin isolé sert de «modèle» de pathologie expérimentale pour mettre en évidence les troubles psychosomatiques humains.» (D'après Science et Vie, 1978.)

«Cent singes sont exposés à des radiations à haute dose. On constate qu'ils se grattent le corps et qu'ils sont hyperirritables durant l'exposition aux rayons. Après quelques minutes, mais toujours durant l'irradiation, ils tombent dans un état semicomateux. Ils salivent abondamment, vomissent, ont la diarrhée; les yeux révulsés, ils souffrent de convulsions. Après exposition, les animaux ont une respiration spasmodique et haletante. Plus tard, ils saignent du nez puis perdent leurs poils, des lésions cutanées et des ulcérations faciales font ensuite leur apparition. Les animaux restent prostrés dans un coin de leur cage, refusant toute nourriture jusqu'à leur mort dans les vingt-trois jours qui suivent.» (Radiation Research, V. 12, 1960.) Comme on le voit, parfaite unité de vues entre J. C. l'Est et l'Ouest!

GLANURES HELVÉTIQUES

Tout vient à point pour qui ne sait pas attendre. De source patronale généralement bien informée, on annonce qu'un groupe d'étudiants de l'Université californienne de Berkeley a découvert «un moyen extrêmement simple et non détectable d'accéder, par le simple biais d'un terminal, à de nombreux systèmes d'ordinateurs et de déplacer, changer ou détruire les informations qu'ils contiennent». Selon les constructeurs: la plus grave menace jamais déployée contre la sécurité des ordinateurs (avant tout, ici, le système Unix de time-sharing de Digital Equipment).